

**COMPTE-RENDU DE SEANCE du Conseil d'Administration
du C.C.A.S. DE BEYNOST
Du 17 FEVRIER 2025**
En salle du CCAS

Le 17 février 2025, le Comité Communal d'Action Sociale s'est réuni en session ordinaire à 18 heures 30, sous la vice-présidence de Madame Cortinovis Véronique.

Présents :

Véronique Cortinovis, Laurence Rouquette, Valérie Berger, Annick Pantel, Jean-Marc Curtet, Nathalie Thimel-Blanchoz, Michèle Auberon, Edith Magat, Ludovic Rostagnat.

Mme Vicaire Marine, responsable du CCAS.

Représentés :

Annie Maciocia a donné pouvoir à Véronique Cortinovis
Dominique Goyard a donné pouvoir à Valérie Berger
Nicole Rampon a donné pouvoir à Michèle Auberon

Absents : Caroline Terrier, Anne-Sophie Rampon, Eliane Paya, Nadia Nasri, Anne-Sophie Rampon, Nicole Rampon, Christine Thomas.

Excusés : Caroline Terrier, Anne-Sophie Rampon, Eliane Paya, Nadia Nasri, Christine Thomas.

9 présents, 3 pouvoirs, 12 votants, à 18h42 le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

1. Désignation du Secrétaire de Séance

En application des dispositions de l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée nomme Jean-Marc Curtet pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 10 décembre 2025

Le compte rendu de la séance du Conseil d'Administration du 10 décembre 2025 est **approuvé à l'unanimité**.

3. Présentation du rapport d'orientation budgétaire 2025 et suivi du débat,

Madame la Vice-Présidente expose à l'assemblée qu'en application de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 aout 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et en référence à l'article L2312-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales, un rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2025, a été établi pour permettre à l'Assemblée délibérante et à la population de

mieux comprendre le contexte dans lequel évolue le CCAS, et les contraintes auxquelles il est ou sera confronté.

Elle rappelle l'obligation pour les Communes de plus de 3500 habitants, dans les deux mois précédents le vote du budget, la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires.

Il s'articule autour des axes suivants :

- Rétrospectives du budget CCAS 2020-2024
- Fonctionnement et Investissement
- Orientations budgétaires du CCAS pour 2025

Après avoir pris connaissance du Rapport d'Orientation Budgétaire du budget principal 2025, à l'issue des débats, Mme la Vice-Présidente demande au Conseil d'Administration du CCAS d'acter le débat et le rapport présenté.

Le conseil d'administration **approuve** le débat et le rapport d'orientation budgétaire 2025.

4. Informations diverses

Mme La Vice-présidente informe les membres du CA, qu'elle travaille avec la responsable du CCAS sur des pistes concernant les dépenses lien au fonctionnement et à l'investissement.

Enfin, Mme La Vice-Présidente annonce 425 entrées pour le salon "bien-être et minéraux". Sur chaque entrée et chaque vente, 1€ sera reversé centre communal d'action sociale.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h45.